



Fiche de 1^{ère} inscription « INDIVIDUELLE » Garderie - Restauration scolaire - T.A.P. LA MURETTE - Année scolaire 2019-2020

ENFANT (une fiche par enfant)

Nom :
Prénom : Né(e) le :
Représentant légal – Nom/Prénom :
CLASSE :

MENUS SPECIFIQUES

En réponse à la circulaire interministérielle n° 2003-135 du 8-9-2003 et devant la recrudescence des allergies et la difficulté à garantir l'absence totale de traces d'allergènes dans les plats, le traiteur ne peut plus fournir de repas sans lait et sans œuf, sans présence et sans traces d'allergènes. Aussi les seuls menus spécifiques que nous pouvons prendre en compte sont les suivants :

SANS PORC SANS VIANDE

CHOIX DU FORFAIT DE GARDERIE (se reporter à la « fiche de fonctionnement »)

Mensuel midi

Mensuel matin/midi/soir

Occasionnel

Les changements de forfait sont possibles en cours d'année dans la limite de 3 changements par an. Ils ne sont pas valables pour le mois en cours mais prendront effet le mois suivant la demande de changement. Toute demande de changement de forfait doit se faire par écrit (mail ou courrier).

J'AUTORISE MON ENFANT A PARTIR SEUL(E) :

T.A.P. – INSCRIPTION A L'ANNÉE

Oui

Non

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER VOTRE (VOS) ENFANT(S).

A SAISIR PAR VOS SOINS SUR LE LOGICIEL ETICKET.

Les agents périscolaires sont munis de tablettes et pourront vérifier sur place ces dérogations.

Je soussigné(e) M. et/ou Mme.....

Autorise les personnes citées ci-dessous à récupérer mon/mes enfant(s) à la sortie du service périscolaire, y compris le jeudi, jour de T.A.P.

NOM..... Prénom..... Qualité.....

Tél. portable..... Tél. domicile.....

NOM..... Prénom..... Qualité.....

Tél. portable..... Tél. domicile.....

NOM..... Prénom..... Qualité.....

Tél. portable..... Tél. domicile.....

Attention : Toute personne n'ayant pas été inscrite sur la liste des autorisations ne pourra pas récupérer l'enfant.

CONTRAINTES ALIMENTAIRES ET MÉDICALES

Allergies alimentaires : oui = lesquelles..... non

Autres allergies : oui = lesquelles..... non

Problèmes médicaux : oui = lesquels..... non

Autres :

En cas d'allergies alimentaires, les parents devront fournir le repas de leur(s) enfant(s) et le déposer en cantine le matin.

AUTORISATION CONCERNANT LE DROIT A L'IMAGE

J'autorise le personnel périscolaire, y compris les intervenants des T.A.P. à prendre en photo ou filmer mon fils ou ma fille pour l'album de la garderie, de la restauration scolaire ou pour diffusion dans « La Murette au Présent » ou sur le site officiel de la Mairie de LA MURETTE (en particulier les fêtes de Noël, Mardi Gras, le pique-nique de fin d'année, etc...)

J'accepte

Je n'accepte pas

FORFAIT GARDERIE – TARIF IMPOSABLE OU NON IMPOSABLE

Afin de déterminer si vous bénéficiez du tarif imposable ou non imposable, vous devez **fournir la copie de votre avis d'imposition 2018 sur le revenu de l'année 2017** (pour les revenus non imposables, une ligne spécifique doit apparaître sur votre avis « vous n'êtes pas imposable ») selon les modalités suivantes :

- Parents mariés ou PACSES : avis d'imposition unique du couple.
- Parents ni mariés, ni PACSES : avis d'imposition de chacun des parents disposant de l'autorité parentale avec le justificatif de l'autorité parentale.
- Parents séparés : avis d'imposition du/des parent(s) ayant la garde de(s) enfant(s). En cas de garde alternée, fournir les deux avis d'imposition.
- Parent élevant seul son/ses enfant(s) : avis d'imposition du parent.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription **FAMILLE** (une seule par famille, quel que soit le nombre d'enfants inscrits).
- Fiche d'inscription **INDIVIDUELLE** (pour chacun de vos enfants).
- Copie de l'avis d'imposition 2018 sur le revenu 2017 pour chacun des parents disposant de l'autorité parentale.

Fait à.....

Signature du/des parent(s) précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le/...../.....

.....

Le dossier d'inscription COMPLET sera à remettre en mains propres lors des permanences suivantes et UNIQUEMENT lors de celles-ci :

- **Mardi 4 Juin de 16h30 à 18h00**
- **Jeudi 13 Juin de 16h30 à 18h00**
- **Samedi 15 Juin de 10h00 à 12h00**
- **Mardi 18 Juin de 16h30 à 18h00**

Les permanences auront lieu dans les locaux de la Cantine-Garderie.

ATTENTION : LES DOSSIERS RENDUS EN DEHORS DE CES DATES DE PERMANENCE BLOQUERONT LES INSCRIPTIONS AU PERISCOLAIRE SUR TOUTE LA PREMIERE SEMAINE DE LA RENTREE

Accès à votre espace à compter du 26 Août 2019



Fiche de 1^{ère} inscription « FAMILLE »

Garderie - Restauration scolaire - T.A.P.

LA MURETTE - Année scolaire 2019-2020

Nom du père : Prénom :

Adresse postale et de facturation :

Tél. domicile : Tél. portable :

Tél. professionnel :

Email :@.....

Nom de la mère : Prénom :

Adresse postale et de facturation :

Tél. domicile : Tél. portable :

Tél. professionnel :

Email :@.....

Merci de cocher  **AUTORITÉ PARENTALE** : Père Mère

Merci de cocher  **FACTURATION SÉPARÉE** (logiciel e-Ticket) Oui Non

EN CAS D'ACCIDENT, LES PERSONNES A PRÉVENIR SONT LES SUIVANTES :

Nom : Prénom : Qualité :

Tél. domicile : Tél. portable :

Email :@.....

Nom : Prénom : Qualité :

Tél. domicile : Tél. portable :

Email :@.....

NOM DU MÉDECIN : Tél. :

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION MÉDICALE ET/OU CHIRURGICALE :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de représentant légal de(s) l'enfant(s) mineur(s),

Nom, prénom.....

Nom, prénom.....

Nom, prénom.....

AUTORISE ▪ **Le praticien** à pratiquer tout examen médical et/ou chirurgical nécessaire à l'établissement du diagnostic et toute intervention médicale et/ou chirurgicale, y compris avec phase d'anesthésie-réanimation que nécessiterait l'état de santé de mon enfant. Si l'état de santé de mon enfant ne justifie pas le transfert par le S.A.M.U ou les pompiers, j'autorise son transfert à mes frais par une ambulance, si je ne peux venir le chercher moi-même. ▪ **Le personnel municipal** à soigner les petits coups et blessures avec de l'eau et poche de glace sans produit pharmaceutique.

Fait à.....

Signature du/des parent(s) précédée de la
mention « Lu et approuvé »

Le/...../.....

.....